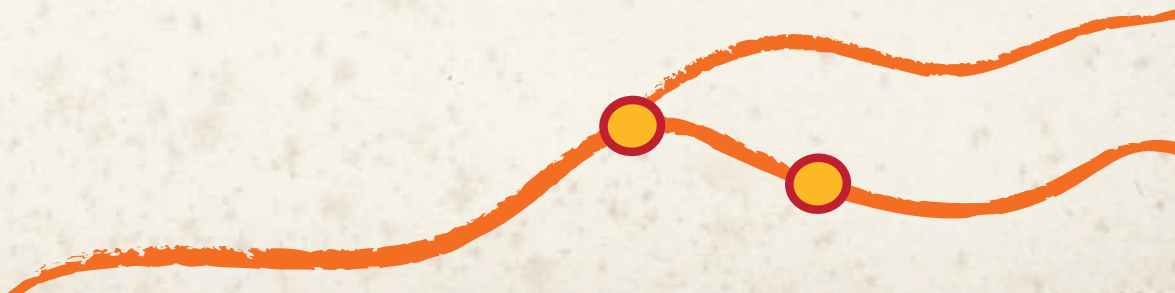




CHARTRE DE FONCTIONNEMENT POUR LE RÉSEAU DES AMACCA





CHARTRE DE FONCTIONNEMENT POUR LE RÉSEAU DES AMACCA

Associations pour le Maintien des Alternatives
en matières de Culture et de Création Artistique

PRÉAMBULE

ART 2 – LES DROITS CULTURELS : DÉCLARATION DE FRIBOURG

Aux fins de la présente déclaration,

- a. le terme «culture» recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement ;
- b. l'expression «identité culturelle» est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité;
- c. par «communauté culturelle», on entend un groupe de personnes qui partagent des références constitutives d'une identité culturelle commune, qu'elles entendent préserver et développer.

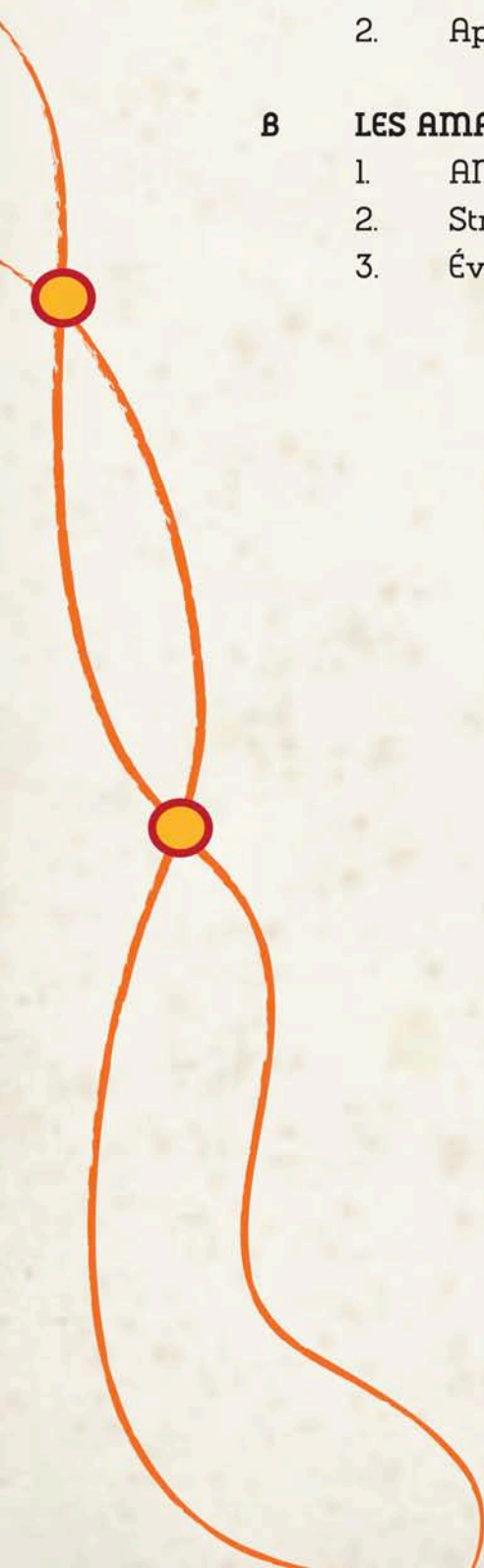
Les initiateurs du réseau souhaitent que les différentes initiatives AMACCA naissantes ou à venir puissent se regrouper, s'identifier, échanger ...

Il est recommandé de prendre contact avec le réseau à l'émergence d'une AMACCA car la diversité des situations locales oblige à envisager l'ensemble des singularités qui pourraient se présenter.

Le réseau est avant tout un outil de mutualisation d'expériences, d'accompagnement, de veille, une force de propositions pour toutes ces alternatives culturelles éparpillées sur le territoire.

SOMMAIRE

A	LE RESEAU	3
1.	Le réseau des AMACCA : objet et finalités.....	3
2.	Appréhender et adhérer au réseau.....	3
B	LES AMACCA	4
1.	AMACCA : objet, principes et mise en oeuvre.....	4
2.	Structuration et fonctionnement d'une AMACCA.....	5
3.	Évaluation des actions : finalités et mise en oeuvre.....	6



A - LE RESEAU

1. - LE RÉSEAU DES AMACCA : OBJET ET FINALITÉS

Le réseau AMACCA réunit toutes les AMACCA, mais aussi des citoyens « porteurs », des structures solidaires du réseau. Ils épousent tous la charte éthique et contribuent à l'essaimage des AMACCA. Ce réseau se construit dans l'horizontalité.

⋮ **A** ⋮ Le réseau est constitué d' :

- Initiatives AMACCA : adhésion pleine à la charte éthique et à la charte de fonctionnement du réseau.
- Solidaires du réseau des AMACCA : adhésion à la charte éthique ; des organes de médiation, des compagnies artistiques, des structures d'ingénierie culturelle peuvent faire partie du réseau.

La place et le rôle des solidaires des AMACCA sera déterminé au moment de la formalisation de l'association du réseau

⋮ **B** ⋮ Le réseau des AMACCA se constitue en association (structure juridique propre) :

à la fois association « nationale » et maillage horizontal (organisation non hiérarchisée) plus ou moins localisé organisé au fur et à mesure des besoins.

⋮ **C** ⋮ Respect de la législation :

En matière de législation, chaque AMACCA est souveraine et responsable mais le réseau fait émerger des problématiques : il est un lieu de réflexion, il est source de proposition, sur les problématiques telles que la formation, la recherche, l'environnement, la législation, la promotion de pratiques culturelles novatrices, l'évaluation, les problèmes de compatibilité entre les initiatives citoyennes et la réglementation complexe, les droits d'auteur, le statut de l'artiste, la fiscalisation...

⋮ **D** ⋮ L'AMACCA peut s'impliquer dans le réseau de plusieurs façons :

- A minima choisir un référent qui sera le correspondant du réseau
- Participation aux rencontres nationales
- Représentation par le correspondant réseau dans des actes et regroupements du réseau (commission nationale, organe de médiation...)
- Le correspondant participe à une commission réseau, au sein de son AMACCA.

⋮ **E** ⋮ Le réseau veillera au respect des chartes et respectera les singularités.

2. - APPRÉHENDER ET ADHÉRER AU RÉSEAU

⋮ **A** ⋮ Créer une AMACCA c'est adhérer pleinement à la charte éthique et à la charte de fonctionnement du réseau.

⋮ **B** ⋮ A la communication du projet, des valeurs, des activités et des statuts d'une initiative AMACCA, si le réseau observe des dissonances avec les chartes éthique et de fonctionnement, il exerce une vigilance collective et critique sur ces différences et pourra prendre la décision de laisser un délai de réajustement à la structure en question avant qu'elle ne rejoigne ou pas le réseau.

⋮ **C** ⋮ Certaines initiatives/structures qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas adhérer au réseau en tant qu'AMACCA peuvent le rejoindre en tant que « solidaire » du réseau des AMACCA.

⋮ **D** ⋮ Les structures non-AMACCA qui adhèrent au réseau ainsi que les AMACCA, s'engagent à participer aux réflexions, à communiquer sur leur projet, leurs événements, leurs activités, sur l'évaluation de ces activités... à chaque structure de déterminer son niveau d'implication. Un correspondant réseau pour chaque AMACCA garantit la liaison de l'AMACCA avec le réseau.

⋮ **E** ⋮ Les membres du réseau AMACCA et Solidaires du réseau, l'animeront, participeront à l'élaboration des outils et à son développement.

⋮ **F** ⋮ Le nom d'AMACCA étant protégé juridiquement, seules les structures adhérentes à ces deux chartes et cooptées par les membres du réseau pourront s'appeler AMACCA et utiliser le logo du réseau.

⋮ **G** ⋮ Chaque AMACCA fixe librement le montant de sa contribution au réseau à partir de 1€ par adhérent et par an. Les Amis des AMACCA, les donateurs et les pouvoirs publics contribuent librement au réseau.

⋮ **H** ⋮ Le réseau pourra créer un fond de dotation national pour que les territoires encore sans AMACCA et les partenaires / financeurs nationaux puissent participer au financement du réseau et à son développement.

B - LES AMACCA

1. - AMACCA : OBJET, PRINCIPES ET MISE EN OEUVRE

Une AMACCA est un **groupe de citoyens** qui se retrouvent autour :

D'une innovation démocratique : création d'un espace politique, local et citoyen, un espace d'initiation pour y développer d'authentiques pratiques culturelles indépendantes et vertueuses, participatives et délibératives.

D'une innovation économique à travers un usage éthique du mécénat et du micro mécénat encadré par une charte éthique et une charte de fonctionnement.

D'une initiative locale et unique inscrite dans un réseau national.

Le rôle d'une AMACCA est celui de contribuer à l'émergence de projets coopératifs qui peuvent réunir des personnes d'univers divers sur un projet commun qui n'est pas uniquement artistique mais qui procède d'un changement culturel.

Les AMACCA ne développent pas les mêmes projets : elles ont des finalités différentes : il s'agit donc ici d'une approche générale.

⋮ **A** ⋮ Les AMACCA reconnaissent la diversité des pratiques culturelles et soutiennent les croisements interdisciplinaires et multiculturels. Chaque AMACCA est libre de définir les modalités de mise en œuvre de ses projets dans le respect de la charte éthique.

⋮ **B** ⋮ La présence et la participation de citoyens est requise dans les instances décisionnelles de l'AMACCA et celles-ci s'appuient sur un ancrage local. (habitants, associations, entreprises, ...)

⋮ **C** ⋮ Acteurs culturels : contribution et rémunération
 ○ Les partenaires et les acteurs de l'AMACCA se reconnaissent comme citoyens et sont des contributeurs au projet AMACCA.

○ Chacun des acteurs accepte librement les modalités de sa contribution (dans le respect de la loi).

○ Intervenants permanents ou ponctuels : les AMACCA s'engagent à leur rémunération transparente, juste et équitable avec une attention particulière portée sur l'égalité des genres.

⋮ **D** ⋮ La Place de l'artiste, de l'intervenant, du créatif
 ○ Son rôle de citoyen est d'accompagner le développement d'une AMACCA près de chez lui (apport de sa compétence dans une commission par exemple ou d'avoir un rôle de passeur lors de ses tournées).

○ Son rôle de professionnel est de pouvoir travailler avec n'importe quelle partie du réseau (proposition d'actions artistiques). Professionnellement, c'est à l'échelle du réseau que l'artiste pourra éventuellement trouver une ressource tangible.

Art 19 - Agenda 21 de la culture.

Mettre en place des instruments adaptés pour garantir la participation démocratique des citoyens à l'élaboration, à l'exercice et à l'évaluation des politiques culturelles publiques.

Art 35 - Agenda 21 de la Culture (extrait)

Inviter les créateurs et les artistes à s'engager auprès des villes et des territoires dans l'identification des problèmes et les conflits de notre société, dans l'amélioration du « vivre ensemble » et de la qualité de vie, en développant la capacité de création et le sens critique de tous les citoyens.

Art 9 : Droits Culturels : Déclaration de Fribourg - Principes de gouvernance démocratique (extrait)

Le respect, la protection et la mise en œuvre des droits énoncés dans la présente Déclaration impliquent des obligations pour toute personne et toute collectivité ; les acteurs culturels des trois secteurs, public, privé ou civil, ont notamment la responsabilité dans le cadre d'une gouvernance démocratique d'interagir et au besoin de prendre des initiatives.

⋮ **E** ⋮ L'artiste, l'intervenant, le créatif est invité à prendre connaissance de la charte et en particulier le chapitre sur l'évaluation des actions afin de faciliter la coopération.

MISE EN OEUVRE

⋮ **F** ⋮ Les AMACCA dans le choix de leurs actions se réfèrent à l'éthique de la charte.

⋮ **G** ⋮ Elles prennent en compte l'existant, la réalité, la spécificité du / des territoires dans le tricotage d'initiatives.

⋮ **H** ⋮ Elles favorisent l'expérimentation et le croisement des points de vue dans une démarche d'ouverture et de curiosité.

⋮ **I** ⋮ Les AMACCA sont des projets collectifs d'expérimentation qui encouragent : passerelles, création, médiation, programmation, diffusion, formation...

⋮ **J** ⋮ Veiller à la diversité culturelle c'est aussi permettre l'expression digne des cultures minoritaires, l'expression digne des artistes et des personnes sur un territoire : concourir à la permission de l'expression.

Référence à la définition de la culture (Unesco, Agenda 21...)

« La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »

INTERET GENERAL

⋮ **K** ⋮ Intérêt général :

○ Les AMACCA s'engagent à œuvrer dans le cadre de l'intérêt général pour pouvoir développer le micro mécénat citoyen (et le mécénat d'entreprise) et donc à entrer en contact avec les services fiscaux dont elles dépendent. (Utilisation du cadre légal).

○ Dans le cas d'activités variées (programmation, diffusion, création, production, médiation...), celles qui ne relèvent pas de l'intérêt général doivent faire l'objet d'une comptabilité séparée

⋮ **L** ⋮ Défiscalisation :

Les AMACCA doivent être en mesure de défiscaliser et doivent tenter d'obtenir une reconnaissance écrite du droit à émettre des reçus fiscaux au regard du cadre AMACCA (requête fiscale via le formulaire nommé « rescrit fiscal »)

Art 5 : Droits Culturels : Déclaration de Fribourg - Accès et participation à la vie culturelle (extrait)

Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a :

- le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix (...)
- le droit à la protection des intérêts moraux et matériels liés aux œuvres qui sont le fruit de son activité culturelle.

2. - STRUCTURATION ET FONCTIONNEMENT D'UNE AMACCA

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

⋮ **A** ⋮ AMACCA est une structure d'intérêt général à but non lucratif.

⋮ **B** ⋮ Un minimum de bases communes et le respect des chartes (éthique et de fonctionnement) sont nécessaires entre les différentes AMACCA du réseau, cependant, chacune est libre de son fonctionnement interne dans la mesure où ces chartes sont respectées.

⋮ **C** ⋮ L'AMACCA est constituée d'une majorité de personnes physiques : des citoyens : adhérents, membres actifs, et/ ou donateurs (mécènes)...

⋮ **D** ⋮ Les statuts des AMACCA doivent garantir des espaces participatifs et permettre la participation libre et démocratique des citoyens à l'élaboration de projets.

∴ **E** ∴ Gouvernance : un adhérent = une voix. Quelle que soit la hauteur de la contribution lorsque un adhérent est aussi mécène.

∴ **F** ∴ À tous les niveaux de l'organisation d'une AMACCA (AG, CA, Commission), la recherche de mixité et de parité sera l'objet d'une vigilance particulière.

∴ **G** ∴ L'AMACCA créera, dès qu'elle en sera capable, des commissions (groupes de travail) pour traiter les sujets qui lui sont propres.

Art 8 – Déclaration Universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle

Les biens et services culturels, des marchandises pas comme les autres. Face aux mutations économiques et technologiques actuelles, qui ouvrent de vastes perspectives pour la création et l'innovation, une attention particulière doit être accordée à la diversité de l'offre créatrice, à la juste prise en compte des droits des auteurs et des artistes ainsi qu'à la spécificité des biens et services culturels qui, parce qu'ils sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens, ne doivent pas être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres.

LES FORMES DE CONTRIBUTIONS

∴ **H** ∴ Les membres de l'AMACCA (voir article 2.c) contribuent librement et/ou participent de façon volontaire aux projets développés par les AMACCA.

∴ **I** ∴ Le mécénat et l'auto financement sont à la base du financement d'une AMACCA

∴ **J** ∴ Les AMACCA développent le principe de l'acte citoyen participatif et responsable par la contribution financière au projet d'intérêt général sous forme de dotation ou de donation financière : le micro-mécénat. Ce micro-mécénat peut être combiné à d'autres ressources.

∴ **K** ∴ Une hybridation équilibrée des ressources garantit un élargissement des participants (mécénat citoyen de particuliers et d'entreprises, subvention de fondations, subventions publiques...)

∴ **L** ∴ Le caractère éthique des financements reçus par les AMACCA est essentiel. Cependant chaque AMACCA est garante et responsable de l'origine éthique de ses financements et du choix éthique des établissements bancaires sollicités pour le fonctionnement et le dépôt.

∴ **M** ∴ Le mécénat de compétence et le mécénat en nature (contributions non financières mais défiscalisables) sont également encouragés.

∴ **N** ∴ Les AMACCA sont invitées à porter un regard éthique sur les différentes modalités de contrepartie fiscale. Le réseau en fera un espace de réflexion partagée.

∴ **O** ∴ Le mécène ou donateur peut être adhérent ou non.

3. - ÉVALUATION DES ACTIONS : FINALITÉS ET MISE EN OEUVRE

NATURE DE L'ÉVALUATION

∴ **A** ∴ L'évaluation a pour objectif de mesurer la capacité des projets à :

- Faire relation de personne à personne, générer des espaces de dialogue, de débat, de palabre, ouvrir des espaces publics.
- Valoriser les droits culturels, valoriser les références et la diversité des différences.
- Faire émerger des actions et développer des alternatives économiques porteuses de sens politique, éthique, et basées sur le respect de la dignité de la personne.

Art 35 – Agenda 21 de la Culture

Encourager la mise en place de modes d'évaluation de l'impact culturel» permettant d'étudier, sans dérogation possible, les initiatives publiques ou privées entraînant des changements significatifs dans la vie culturelle des villes.

... **B** ... L'évaluation s'inscrit dans une démarche de développement durable. Elle se positionne ainsi sur une vision intégrée des aspects sociaux, environnementaux, économiques et culturels des projets.

MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION

... **C** ... Le réseau des AMACCA met en place une commission en charge de développer une grille d'évaluation. Les AMACCA adhérentes procèdent à leur auto évaluation à partir de cette grille, elles ne sont pas évaluées par le réseau.

... **D** ... Cette évaluation a pour finalité :

- de centraliser et rendre lisible les diverses expérimentations menées par les AMACCA
- de mesurer et mettre en avant le partage de valeurs
- de venir alimenter la dynamique de mutualisation d'expériences, d'échange de bonnes pratiques
- de permettre au réseau AMACCA de déterminer ses champs de réflexion et les outils à mettre en œuvre.

Le 30 décembre 2011.

